

# PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,**

**QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20<sup>e</sup> jour de décembre 2021, **le règlement numéro 13-2021 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022.**

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, à l'hôtel de ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Basile ce 9<sup>e</sup> jour de février deux-mille-vingt-deux.**

---

Julie Roy  
Assistante-greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)**

*Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de ville le 9 février 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.*

***EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour de février 2022.***

---

**Julie Roy**  
Assistante-greffière